

Mairie de PLELAUFF

N°2

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 14 mars 2023 à 18h, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Yvane BRUYERE Mme Christiane DENIS, Mme Kate HUSBAND, M Maximilien LE FEUR, M Guillaume LOISEAU M Stéphane MORZADEC,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Stéphanie LE GOIC procuration à M Gilles LE GALL, Mme Louise-Anne LE GAC procuration à M Bernard ROHOU, M Sébastien CHIRAUX procuration à Mme Yvane BRUYERE, M Antoine QUERO procuration à M Guillaume LOISEAU

ABSENT : M Ludovic L'HOPITAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M Gilles LE GALL

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 10
- votants : 14

Ordre du Jour :

- 1) Demande de subvention travaux Le Pellann**
- 2) Régularisations d'écritures budgétaires**
- 3) Location de la salle des fêtes le jeudi**
- 4) Approbation des comptes administratifs (budget commune et assainissement)**
- 5) Affectation du résultat**
- 6) Vote des taux d'imposition**
- 7) Budgets primitifs**
- 8) Questions diverses**

*****La séance est ouverte à 18h*****

Approbation des comptes rendus de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.

01-14032023–Location de la salle polyvalente le jeudi

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la salle des fêtes est louée le jeudi à Madame Sharyn BUSS pour des activités de couture le matin et des séances de yoga l'après-midi.

Madame Sharyn BUSS perçoit à ce titre 5€ par participant à la couture et 10€ par participant au yoga. Considérant d'une part qu'il s'agit d'une entreprise privée et d'autre part les coûts de l'électricité, Monsieur Le Maire propose d'actualiser les tarifs de location de la salle retenus lors de la séance du 7 février 2023 et d'y ajouter les coûts de l'électricité consommée.

Salle des fêtes	Plélauffiens		Extérieurs	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée entière	180	220	230	270
Bal ou fest-noz	130	170	190	230
Vin d'honneur	30	100	90	130
Cartes - Jeux	90	130	130	170
Séminaire – expo 5 J	200	240	200	240
Week-end	300	340	320	360
Associations régulières	8 € /séance			
Couture / Yoga	10€+ électricité			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les tarifs proposés et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document s'y référant

02-14032023 – Demande de subvention travaux Le Pellann

Monsieur le Maire présente le projet de travaux d'isolation du bar communal dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 23000 € HT soit 27600 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre des Contrats de territoires

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Département	Contrats de territoires	16 100€	70%
Auto-financement			
Fonds propres		6 900€	30%
Total HT		23 000€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Mai/Juin 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Septembre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 23000€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département dans le cadre des Contrats de territoires.
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce projet

Arrivée de M Guillaume LOISEAU

03-14032023– Régularisation d'écritures budgétaires

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il existe des différences entre le compte 1641 et le capital restant dû sur les tableaux d'amortissements à savoir :

Budget communal :

- emprunt CDC soldé en 2008 : 4721,51€
- emprunt issu de la migration : 4€
- emprunt soldé en 2021 : 577,49€

Budget assainissement :

- emprunt CMB soldé en 2013 : 19,79€
- emprunt CMB en cours : 130€

Afin de régulariser cette situation, il convient d'effectuer :

Budget communal

- un débit du compte 1068 vers le compte 1641 pour un montant de 1721,51€
- un débit du compte 1641 vers le compte 1068 pour un montant de 581,49€

Budget assainissement

- un débit du compte 1068 vers le compte 1641 pour un montant de 130€
- un débit du compte 1641 vers le compte 1068 pour un montant de 19,79€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions et autorise le comptable à effectuer les opérations s'y rapportant

04-14032023- Vote des taux d'imposition

M le Maire propose présente les taux d'imposition pour l'exercice 2023

En référence à l'article 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales.

Aussi, conformément à nos engagements, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes ménages (Taxe OM, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) tout en incluant cependant dans la TFPB la part départementale venant en compensation de la suppression de la Taxe d'habitation. et.

Les taux qui vous sont proposés sont donc les suivants :

- Taxe Ordures Ménagères : 7%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,56%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 43,20%
- Taxe D'Habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 11.71%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L 2122-21 (30), L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et L 2331-3 (1°),

Vu le Code Général des Impôts et des procédures fiscales et notamment les 1636 B sexies et 1636 B septies,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- VOTE pour l'année 2023 ainsi qu'il suit le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent mais en adaptant le taux de la TFPB :
 - Taxe Enlèvement des ordures ménagères : 7%
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,56%
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 43,20%
 - Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 11.71%

05-14032023–Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard ROHOU, délibère sur les Comptes de Gestion 2022 du budget principal de la Commune ainsi que les budgets annexes « Assainissement » **et** « **lotissement** » dressés par Monsieur BAILLET, comptable du Trésor à Loudéac.

Après avoir pris connaissance de la concordance de l'ensemble des documents comptables, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion du budget principal de la Commune ainsi que les budgets annexes « Assainissement » **et** « **Lotissement** » dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur le comptable du Trésor. Les comptes de gestion de ces budgets n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

06-14032023–Approbation des comptes administratifs

1. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	579 575.34	305 834.44	533 200	458 034.99	
Recettes	579 575.34	514 089.82	533 200	201 493.43	

Résultat 2022		208 255.38		-256 541.56	
Résultat 2021 reporté		153 825.34		245 258.45	
résultat cumulé		362 080.72		-11 283.11	

... **Section de fonctionnement : excédent de 362 080,72 €**

... **Section d'investissement : déficit de 11 283,11 €**

2. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	52 392.43	45 141,68	33 694.36	27 429.70	
Recettes	52 393.43	40 903.32	33 694.36	23 527.64	

Résultat 2022		- 4 238.36		-3 902,06	
Résultat 2021 reporté		8 762.87		10 166.72	
Résultat cumulé		4 524.51		6 264.66	

... **Section de fonctionnement : excédent de 4 524,51 €**

... **Section d'investissement : excédent de 6 264,66 €**

3. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	18 020.12	4684.12	8 999.43	0	0
Recettes	18 020.12	6852	8 999.43	0	0

2022		2 167.88		0	
Résultat 202 reporté		6 861.81		-8 356.12	
Résultat cumulé		9 029.69		-8 356.12	

... **Section de fonctionnement : excédent de 9 029.69 €**

... **Section d'investissement : déficit de 8 356,12 €**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14, le Maire doit se retirer lors du vote du Compte Administratif et ne pas prendre part au vote.

M. Bernard ROHOU quitte la séance.

M Gilles LE GALL, 2eme adjoint, soumet au vote chacun des 3 comptes administratifs présentés.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les Comptes Administratifs 2022 dressés par M. Bernard ROHOU, Maire, et après avoir approuvé les comptes de gestion 2022,

APPROUVE

- A l'unanimité, le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Commune.
- A l'unanimité, le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Assainissement »
- A l'unanimité, le Compte Administratif 2022 du budget Lotissement Park Skaven.

07-14032023– Affectation du résultat

M le Maire expose les résultats du budget communal :

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2022 de ce budget aux montants suivants :

Résultat cumulé fin 2022 (comprenant le résultat de l'exercice 2021 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	579 575.34	305 834.44	533 200	458 034.99	
recettes	579 575.34	514 089.82	533 200	201 493.43	0

Résultat 2022		208 255.38		-256 541.56	
Résultat 2021 reporté		153 825.34		245 258.45	
résultat cumulé		362 080.72		-11 283.11	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 362 080,72€ selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 170 000 euros,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 192 080.72 euros

Budget assainissement :

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2022 de ce budget aux montants suivants :
 Résultat cumulé fin 2022 (comprenant le résultat de l'exercice 2021 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	52 392.43	45 141,68	33 694.36	27 429.70	
Recettes	52 392.43	40 903.32	33 694.36	23 527.64	
résultat 2022		-4238.36		-3 ,902,06	
résultat 2021 reporté		8 762.87		10 166.72	
résultat cumulé		4 524.51		6 264.66	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 4 524.51€ selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 4 524,51€

Budget annexe Lotissement Park Skaven

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	18 020.12	4 684.12	8 356.12	0	0
Recettes	18 020.12	6 852	8 356.12	0	0
Résultat 2022		2 167.88		0	
Résultat 2021 reporté		6 861.81		8 356.12	
Résultat cumulé		9 029.69		-8 356.12	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 9 029.69€ selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 9 029,69 euros

08-1403023– Budgets primitifs

A/ Budget Communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2023.

Le Budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 629 352.74 € en section de fonctionnement
- 371 177.91€ en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote *le Budget Primitif 2023* présenté.

B/Budget annexe « Assainissement »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2023.

Le Budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 53 904.07 € en section de fonctionnement
- 29 909 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote *le Budget Primitif 2023 assainissement* présenté.

C/Budget annexe « Lotissement Park Skaven »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2023.

Le Budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 15 149.69 € en section de fonctionnement
- 3 672 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote *le Budget Primitif 2023* présenté.

09-1403023– Prix de vente terrain du Lotissement Park Skaven

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il reste un terrain dans le lotissement Park Skaven à vendre.

Ce terrain viabilisé, n'est pas raccordé à l'assainissement collectif. Le prix de vente était fixé à 3€/m².

Il propose, au vu du niveau de l'inflation, de fixer le prix à 5€HT/m²

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide le nouveau tarif.

10-1403023– demande de subventions

Monsieur le Maire indique avoir reçu 2 demandes de subventions.

Le Cinébreizh de Rostrenen, et la FNACA de Plouguernevel.

Après en avoir délibéré, il est accordé

Cinébreizh : 50€

FNACA de Plouguernevel : 100€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30